



**Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 16 décembre 2024 à 20h à la salle Lavoie-St-
Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire**

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 2. Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Aucun
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Aucun
- 5. Dossiers de la direction générale et de la greffe**
 - 5.1 Aucun
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Adoption des prévisions budgétaires 2025
 - 6.2 Adoption du programme triennal en immobilisation 2025-2026-2027
- 7. Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Aucun
- 8. Dossiers du développement économique et tourisme**
 - 8.1 Aucun
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Aucun
- 10. Dossiers des travaux publics**
 - 10.1 Aucun
- 11. Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Aucun
- 12. Prochaine séance**
- 13. Autres sujets**
- 14. Tour de table du conseil**
- 15. Période de commentaires et de questions**
- 16. La levée de la séance**



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 16 décembre 2024, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.

Étaient présents : M. Mathieu Lapointe, Maire
M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
M. Jean-Simon Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère
Mme. Amélie Dallaire, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier.

24-12-259 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024 soit accepté.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

24-12-260 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

CONSIDÉRANT l'article 474 de la Loi sur les citées et villes;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2025 ont été déposées aux membres du conseil et sont présentées séance tenante par le maire, monsieur Mathieu Lapointe;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2025, après la lecture faite.

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT l'article 473 de la Loi sur les citées et villes;

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal des immobilisations 2025-2026-2027 a été déposé aux membres du conseil et est présenté séance tenante par le maire, monsieur Mathieu Lapointe;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal en immobilisation pour les années 2025-2026-2027, tel que présenté.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Sept (7) personnes présentes dans la salle et aucune personne présente dans la séance en ligne ont assisté à la séance extraordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Un citoyen questionne le lien entre la richesse foncière et le revenu des résidents.	Le maire explique que le lien n'est pas direct, mais qu'il existe un lien entre la richesse foncière et celle des individus.
Des explications sont demandées sur les hausses de tarifs des différents services.	Le maire explique que les tarifs sont établis sur les charges de la Ville par service, incluant le service de dette. Ces coûts sont répartis par un coût par unité de taxation.
Des critiques sont faites sur les investissements de la Ville dans le parc de l'OTJ et plus largement sur l'ensemble des parcs versus les infrastructures municipales de base (asphaltage, bornes-fontaines)	Le maire explique que le développement de lieux d'activités et de rassemblement est très en demande à Carleton-sur-Mer. La Ville considère ces investissements comme des investissements dans la qualité de vie des gens. Un citoyen présent abonde dans le même sens que les propos du maire.
Des précisions sont demandées concernant le projet d'irrigation du golf. Les préoccupations concernant les limites au niveau des réserves d'eau.	Le système d'irrigation qui sera installé va permettre d'optimiser l'utilisation de l'eau. Lors des périodes de sécheresse qui pourraient revenir plus fréquemment, ce sera fort utile. De plus, il est important de mentionner que le système du golf utilise l'eau de ruissellement qui se trouve dans le lac au nord du terrain.

<p>Il est suggéré de documenter davantage dans le cadre du budget, les comparaisons au niveau de l'augmentation de la valeur foncière des villes avoisinantes.</p>	<p>Les revenus générés par les nouvelles valeurs foncières sont présentés au budget. Les sommes provenant des nouvelles valeurs sont plus élevées que celles générées par le taux. L'exercice de comparaison se fait annuellement auprès des autres municipalités.</p>
<p>Des préoccupations sont émises concernant le déficit d'opération de l'aréna (650 k\$). Le citoyen se questionne sur la charge très importante versus l'utilisation générale de la population.</p>	<p>Le maire explique que les charges de l'aréna sont comparables à celles des autres aréna comparables. Le maire explique que cette charge est très importante et c'est pourquoi nous demandons aux villes voisines de nous supporter là-dedans puisque 40 % des utilisateurs proviennent des autres villes.</p>
<p>Un citoyen suggère de sensibiliser la population à consommer moins pour diminuer le coût pour l'enfouissement des déchets. Il demande s'il y a un échéancier connu pour l'arrivée du compost.</p>	<p>C'est une priorité de la régie des matières résiduelles de doter la région d'une solution globale pour le compostage. Toutefois, il serait hasardeux de donner un échéancier précis à ce stade-ci.</p>
<p>Des questions sont posées sur le projet de réfection de la 132 au centre-ville.</p>	<p>C'est un projet majeur. Le budget seulement pour les plans et devis est d'environ 5 M\$. Ce sera un projet majeur dans les prochaines années.</p>
<p>Le service de dette inquiète un citoyen qui prend la parole. Il demande s'il y a des façons de faire pour réduire cette charge.</p>	<p>Le maire explique que la stratégie d'une ville est d'étaler le financement des infrastructures sur la durée de vie des infrastructures. Donc, la dette est importante, mais sous contrôle, et il s'agit d'une bonne pratique dans la réalité municipale.</p>

24-12-262

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h40, Mme. Amélie Dallaire propose la levée de la séance.

Accepté.

 Mathieu Lapointe
 Maire

 Antoine Audet
 Directeur général et greffier-trésorier